COMMUNE DES ADRETS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets, régulièrement convoqué en date du 03/09/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JOURDAN, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 8 juillet
2. Convention d'occupation de terrains en forêt communale
3. Inscription à l'état d'assiette, destination et mode de commercialisation des coupes de bois 2020
4. Convention pour l'installation d'un poteau incendie et d'un candélabre
5. Régularisation foncière chemin rural de Villard Bernard
6. Cession de la voirie du lotissement « Le Balcon des Adrets »
7. Dénomination des voies et places publiques
8. Modification du tableau des emplois
9. Position de principe sur la prolongation de la convention d'exploitation de l'eau et de l'assainissement par Le Grésivaudan
10. Projet de création d'un espace de stationnement à Villard Bernard
11. Mission CEP SEDI
12. Soutien à l'ONF
13. Position de principe sur la problématique de la préservation de la forêt
14. Elections municipales 2020
15. Point sur les dossiers et travaux en cours
16. Comptes rendus Communauté de Communes
17. Questions diverses

Nombre de conseillers :	
- En exercice :	15
- Présents :	11
- Excusé(s) :	2
- Absent(s) :	2
- Votants :	12

Présents : Michèle GAGNAIRE, Bertrand GIRAUD, Catherine GUIGUET, Gérard JOURDAN, Jacques LESIMPLE, Cécile PARET, Jean-Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Anne TREGLOZE

Excusés : Pierre DEBOLLE (procuration donnée à B.GIRAUD), Lionel REY

Absents : Valérie CORDIER, Véronique ORGNON

Secrétaire de séance : Jean PICCHIONI

1. Approbation du Conseil du 8 juillet

Les délibérations et le compte-rendu sont approuvés.

2. Avenant à la convention portant concession de terrain pour l'exploitation des remontées mécaniques et équipements annexes (délibération)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été conclue en 1994 entre la Commune et le SIVOM de la station des 7 Laux pour définir les modalités de la concession accordée pour l'exploitation des remontées mécaniques et équipement annexes. Cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2018.
Entre temps, la compétence de la gestion de la station a été transférée à la Communauté de Communes du Grésivaudan. Une refonte de la convention est en cours, pour tenir compte des évolutions du mode de gestion et de la nécessité d'adapter son périmètre aux sollicitations toujours plus étendues en matière d'activités de loisirs.
Dans l'attente de cette nouvelle version, Monsieur le Maire propose de conclure avec la Communauté de Communes du Grésivaudan un avenant à la convention initiale, afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2019.
Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant et demande aux membres du Conseil Municipal de se

prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pré citée, selon le projet annexé.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

3. Inscription à l'état d'assiette, destination et mode de commercialisation des coupes de bois 2020 (délibération)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier :

Proposition d'état d'assiette :

Parcelles :	10	20
Type de coupe :	irrégulière	irrégulière
Volume présumé réalisable :	858 m³	418 m³
Surface à parcourir :	13 ha	10 ha
Justification ONF :		Enlevé partie à vendre avec P8 en 2021
Mode de commercialisation :	vente publique (sur pied)	vente publique (sur pied)

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
APPROUVE l'état d'assiette, la destination et le mode de commercialisation des coupes 2020, tels que décrits ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

4. Convention pour la mise en place d'un poteau incendie et d'un candélabre (délibération)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de Villard Bernard, il y a lieu d'installer un poteau incendie et un candélabre en limite de propriété de la parcelle cadastrée D168 et de conclure à cet effet une convention avec le propriétaire concerné.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré citée, selon le projet annexé à la délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

5. Régularisation foncière du chemin rural de Villard Bernard (délibération)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de régulariser l'emprise du chemin rural de Villard Bernard. Un bornage et une division parcellaire ont été réalisés par le cabinet de géomètres-experts CEMAP, afin de définir les terrains à céder à la Commune.
Conformément au plan de division établi, Mme CŒUR cèderait gracieusement à la Commune les parcelles cadastrées B1507 et B1509, d'une contenance respective de 15 m² et 20 m².
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ACCEPTE la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées B1507 et B1509.
CONFIE à Maître Françoise MICOUD, notaire, la rédaction des actes à venir et prend à sa charge les frais correspondants.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

6. Acquisition de la voirie du lotissement « Le Balcon des Adrets » (délibération)

Monsieur le Maire explique qu'il était convenu avec les copropriétaires du lotissement « Le Balcon des Adrets » que l'emprise de la voirie du lotissement « Le Balcon des Adrets » soit cédée à la Commune. Les propriétaires des parcelles concernées souhaiteraient que la Commune reprenne également les talus associés
Un bornage et une division parcellaire ont été réalisés par le cabinet de géomètres-experts Sintégra, afin de définir les terrains à céder à la Commune.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des parcelles concernées :

Numéros de parcelles	Contenances	Type	Propriétaires
A 945	424 m²	talus	Mme DEMESMAY
A 946	342 m²	voirie	Mme DEMESMAY
A 947	429 m²	talus	Mme DEMESMAY
A 948	285 m²	voirie	Mme DEMESMAY
A 949	246 m²	voirie	Mme SILLAT
A 950	77 m²	talus	Mme SILLAT
A 951	352 m²	talus	Mme DEMESMAY
A 952	73 m²	voirie	Mme DEMESMAY

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ACCEPTE la cession par les propriétaires susnommés à la Commune, des parcelles cadastrées A 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951 et 952, constituant la voirie du lotissement « Les Balcons des Adrets » et les talus associés.
PRECISE que ces rétrocessions sont consenties à l'euro symbolique.
CONFIE à Maître Françoise MICOUD, notaire, la rédaction des actes à venir et prend à sa charge les frais correspondants.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires au classement et à l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux susvisés.

7. Dénomination des voies et places publiques (délibération)

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par la Commission chargée de procéder à l'adressage des habitations de la Commune, avec l'aide des services de La Poste.
Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter la dénomination officielle des voies et places publiques de la Commune.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Lieu-dit	**Dénomination de la voie**
LE BALCON DES ADRETS	Impasse du Balcon
LES ALPETS	Rue des Alpets Route de la Planta
LES AVONS – LE RUISSEAU	Route des Envers
VILLARD BERNARD	Route des Prés Communaux Impasse de la Scia Impasse de Pré Moury Chemin des Traversières Impasse des Breyes
LES BLETTIERES	Route des Blettières Rue de la Boucle
LE BOURG	Route des 7 Laux Rue du Cardelet Rue du Pont de Crapin Rue du Chavon d'Ava

LES BRUNS	Chemin des Bruns
LE CARDELET	Rue du Cardelet Chemin du Col de la Croix Impasse de Gada
LE CHAMPLAN	Chemin de Champlan
VILLARD CHATEAU	Impasse du Vieux Moulin Rue des Fours
LE CHOUCHAY	Chemin du Chouchay
PRES COMMUNAUX	Route des Prés Communaux
PLACE DE L'EGLISE	Place de l'Eglise St André
LE LANAT	Impasse de la Biga et Mouret
PRAPOUTEL LES 7 LAUX	Route de Prapouta Route de Pipay Route de Pré Bouquet Route des Lacets Impasse des Granges Allée des Terrasses Impasse des Chamois Chemin des Petits Loups Impasse des Edelweiss Impasse des Ramayes Rue du Dôme Chemin de Beldina
LES GRANGES DE MONTCHARVET	Impasse Montcharvet Bas Impasse Montcharvet Haut Impasse de Chazay Route du Col d'Hurtières
LE PIVOT	Impasse du Ruisseau
LE POUTAZ	Route du Balcon Impasse du Poutaz
LE PRE	Impasse Le Pré
RODESSE	Chemin de Rodesse
LE RUISSEAU	Route du Moulin
COL DES AYES	Route de Prapouta Impasse du Col des Ayes
LES FOURNELLES	Impasse des Fournelles

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ADOPTE la dénomination des voies et places publiques telle que proposée ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

8. Modification du tableau des emplois (délibération)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2019_043 du 17 juin 2019, créant un poste d'adjoint technique, selon un temps de travail hebdomadaire annualisé de 34.5 heures (34h30), à partir du 01/09/2019.
Monsieur le Maire propose de modifier, à la demande de l'agent concerné, le temps de travail de ce poste pour le porter à **33.75 heures (33h45)**, temps de travail hebdomadaire annualisé à partir du 01/09/2019.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ADOPTE le tableau des emplois ainsi modifié.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

9. Prolongation de la convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement (délibération)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement a été conclue entre la Commune et la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2018.
Le Grésivaudan demande aux Communes la possibilité de prolonger cette convention provisoire de 2 ans supplémentaires, en vue de l'étude d'un nouveau mode de gestion.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ACCEPTE le principe d'une prolongation de 2 ans de la convention susvisée, dans l'attente de la discussion relative à un changement de mode de gestion.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

10. Projet de création d'un espace de stationnement à Villard Bernard

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un espace de stationnement à Villard Bernard, pour lequel une subvention du Conseil Départemental a été accordée.
Monsieur le Maire explique qu'une habitante s'oppose à sa réalisation.
Au vu de la nécessité de réaliser ce projet dans un souci d'intérêt général, le Conseil Municipal maintient le projet et décide de lancer sa réalisation. Un soin particulier sera apporté pour que cette réalisation impacte le moins possible les propriétaires riverains.

11. Conseil en Energie Partagé_Expert entre la Commune et le Syndicat des Energies du département de l'Isère – SEDI (délibération)

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SEDI a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SEDI propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » du SEDI, la Commune des Adrets souhaite confier au SEDI la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine.
L'adhésion de la Commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.
Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
DECIDE de confier au SEDI la mise en place du CEP_Expert sur la Commune, pour une durée de 3 ans.
ADOPTE les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau du SEDI n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
S'ENGAGE à verser au SEDI sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

12. Soutien à l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal des Adrets réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause. Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.
L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF représente 400 000 emplois principalement dans le monde rural, il s'agit donc un enjeu vital pour nos territoires.
A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
SOUTIENT les personnels de l'ONF.
DEMANDE au gouvernement :
- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- Le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

13. Position de principe sur la problématique de la préservation de la forêt

C.GUIGUET alerte l'assemblée sur la problématique de la forêt et de la préservation de sa biodiversité, dans le contexte actuel de destruction massive de la forêt Amazonienne. Elle déplore en outre les « coupes blanches » (voir sur la route de Prapoutel) et souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse aux possibilités d'acquisition de parcelles forestières pour que la forêt puisse être préservée localement.

G.JOURDAN précise que la forêt couvre 63% du territoire des Adrets et que la Commune en possède déjà 52%. En France, l'avancée de la forêt constitue le 1er facteur de consommation d'espace agricole, devant l'urbanisation. La gestion de la forêt est régie par le Code Forestier et il appartient aux services de l'Etat d'en garantir le respect.

S'ensuit un débat sur les opportunités d'acquisition (parcelles en vente, capacité financière…), les défauts d'entretien des pâturages, la gestion des espaces forestiers publics et privés, la problématique du maintien de la biodiversité.

B.GIRAUD fait part au Conseil Municipal qu'à La Planta, des arbres sont tombés dans le ruisseau et entravent son bon écoulement. Information à transmettre aux services de l'ONF.

14. Elections municipales 2020

Afin de permettre à chacun de se positionner, Monsieur le Maire annonce qu'il a pris la décision de ne pas se représenter aux élections municipales du 15 mars prochain.
Les Adjoints Jean PICCHIONI, Jacques LESIMPLE et Nadège ROUSSEL font part de leur choix similaire.

C.GUIGUET souhaite qu'un bilan du mandat soit réalisé.

Il sera nécessaire de respecter les dispositions légales régissant la communication en période pré-électorale.

15. Point sur les dossiers et travaux en cours

• Travaux chaufferie Mairie : dans l'attente d'une nacelle suffisamment haute pour atteindre le toit et compacte pour passer le porche de la mairie. Les tuyaux de tubage ont été endommagés lors de leur stockage (manque de civisme…). Il est nécessaire d'en recommander, cela représente un coût et des délais supplémentaires.

• Travaux de réseaux à Villard Bernard : les travaux de raccordement des particuliers au réseau d'eaux usées sont en cours.

• Sécurisation du carrefour RD250 / route d'Hurtières : l'appel d'offres a été lancé, avec une date de clôture des candidatures fixée au 09 septembre. Il faut prévoir une commission d'ouverture des plis prochainement.

• Glissements de terrain des Blettières et Rodesse : l'ONF a établi un devis de maîtrise d'œuvre. En attente du devis pour les travaux.

• Maison Brun : un appel à candidatures a été lancé pour la réalisation d'un diagnostic énergétique ayant pour objectif de définir les travaux à réaliser et leur phasage.
Dans l'immédiat, le problème du chauffage des locaux utilisés par la « Cocotte » reste entier. Les adhérents ne peuvent travailler dans ces conditions et l'association n'a pas les moyens de payer des factures d'électricité exorbitantes comme ce fut le cas l'hiver dernier. D.SECHER demande l'aide financière de la Commune, faute de quoi la viabilité de la Cocotte ne serait plus assurée. Cette question sera abordée lors du prochain Conseil Municipal.

16. Comptes rendus Communauté de Communes

Néant.

17. Questions diverses

• Ecole : suite à l'intrusion dans l'école en fin d'année scolaire dernière, une plainte a été déposée en gendarmerie. Les membres du Conseil Municipal réfléchissent à restreindre et sécuriser les accès à l'école.
La rentrée scolaire s'est bien passée, il faudra néanmoins porter une attention particulière au ménage de fond de l'école pour les prochaines rentrées.
Côté transport scolaire : les sociétés de transport déplorent le manque de chauffeurs, certains trajets ne sont, pour le moment, pas assurés. Une solution devrait être trouvée prochainement.

• Etat de la voirie communale : l'opération d'entretien avec du point-à-temps aura lieu cet automne (demande de devis en cours).
La remise en état du chemin des Bruns sera traitée en même temps que les travaux de l'entrée haute du village.

• Route de l'Envers : l'état du pont est à vérifier.

• Sécurisation du Pivot : contact a été pris avec le nouveau propriétaire de la parcelle en bordure de laquelle se situe la haie que le Conseil Départemental préconise de couper. En attente d'un RDV avec le Conseil Départemental et les propriétaires riverains.

• Hameau des Blettières : le réservoir a été cassé par un véhicule qui a pris la fuite. Il sera réparé dès que possible, ce qui devrait permettre de rétablir l'eau du bassin.
Il est nécessaire d'installer un dispositif visant à ralentir les véhicules, comme cela a été décidé précédemment (demande de devis en cours).

• Drift à Pipay, WE des 7-8 septembre. Cette année, l'accès a été balisé via les Adrets, alors que l'an dernier cela n'avait pas été le cas, suite à une demande adressée au Préfet.
Une circulation intense et « sauvage » a été constatée dans le village, générant des nuisances sonores, environnementales et un réel problème de sécurité, accentué par le déroulement d'une course cycliste dans le même temps.
Les membres du Conseil Municipal demandent que Monsieur le Maire adresse des courriers au Préfet, au Département et à la Commune de Theys pour montrer leur opposition à la tenue de cette manifestation, qui provoque des nuisances et est en contradiction complète avec les politiques environnementales nationales et locales (territoire TEPOS-TEPCV).

• Changement de statut d'Espace Belledonne (voir compte-rendu du dernier Conseil Municipal). Les membres du Conseil Municipal se disent défavorables à la mise en place d'un PETR, sous la gouvernance de la Communauté de Communes, dans lequel les Communes n'auraient plus voix au chapitre.
Ils se prononcent plutôt en faveur de la création d'un syndicat mixte ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50. Le prochain Conseil aura lieu le 7 octobre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents :

Valérie CORDIER (Absente)	Pierre DEBOLLE (Excusé, procuration)	Michèle GAGNAIRE
Bertrand GIRAUD	Catherine GUIGUET	Gérard JOURDAN 
Jacques LESIMPLE	Véronique ORGNON (Absente)	Cécile PARET
Jean-Michel PIASENTIN	Jean PICCHIONI	Lionel REY (Excusé)
Nadège ROUSSEL	Denis SECHER	Anne TREGLOZE